



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON

DATE : 27 avril 2020

HEURE : 16 h 00

LIEU : Hôtel de ville

Le conseil de la municipalité de Sutton siège en séance extraordinaire ce 27 avril 2020 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence : mesdames les conseillères Dominique Parent, Patricia Lefèvre et Lynda Graham et messieurs les conseillers Daniel Martin et André Forest.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Michel Lafrance.

Chacune de ses personnes a été identifiée personnellement par le maire, lesquelles présences sont confirmées par le greffier signataire

Assistent également à la séance par visioconférence : Messieurs Pierre Largy, directeur général, Jonathan Fortin, greffier, madame Suzanne Lessard, trésorière, et monsieur Alain Beauregard, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, sont présents à la séance.

Chacune de ses personnes a été identifiée personnellement par le maire, lesquelles présences sont confirmées par le greffier signataire

Madame la conseillère Rosanne Cohen est absente.

Il y avait 0 personne dans l'assistance, mais la séance était diffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Sutton, laquelle diffusion était visionnée par une (1) personne au départ.

2020-04-183

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Lynda Graham
Appuyé par André Forest
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte à 16 h 06.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-184

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de Daniel Martin
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, le point affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 3.1 Examen et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. ADMINISTRATION**
- 6. RÉGLEMENTS**
- 6.1 Avis de motion : Règlement numéro 300 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 141 104 \$ et un emprunt de 141 104 \$ pour le remplacement des membranes de l'usine de filtration – secteur Montagne »
- 6.2 Adoption du projet de règlement numéro 300 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 141 104 \$ et un emprunt de 141 104 \$ pour le remplacement des membranes de l'usine de filtration – secteur Montagne »
- 6.3 Avis de motion : Règlement numéro 301 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 325 461 \$ et un emprunt de 325 461 \$ pour la sécurisation du puits Academy – secteur Village »
- 6.4 Adoption du projet de règlement numéro 301 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 325 461 \$ et un emprunt de 325 461 \$ pour la sécurisation du puits Academy – secteur Village »
- 6.5 Avis de motion : Règlement numéro 302 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 262 470 \$ et un emprunt de 262 470 \$ pour la protection de la canalisation de la rue Maple »
- 6.6 Adoption du projet de règlement numéro 302 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 262 470 \$ et un emprunt de 262 470 \$ pour la protection de la canalisation de la rue Maple »
- 6.7 COVID-19 (Coronavirus) : Désignation d'actes prioritaires – Règlements d'emprunt 300, 301 et 302
- 7. TRÉSORERIE**
- 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
- 9. TRAVAUX PUBLICS**
- 10. DIRECTION GÉNÉRALE**
- 11. GREFFE**
- 12. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 13. CULTURE**

14. SÉCURITÉ INCENDIE
15. AFFAIRES NOUVELLES
16. CORRESPONDANCE / DÉPÔT
17. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

2020-04-185

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE À HUIS CLOS LE 6 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos le 6 avril 2020 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi;

Sur la proposition de Dominique Parent
Appuyé par Lynda Graham
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos le 6 avril 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la résolution 2020-04-146 adoptée et à ce qui a été annoncé par avis public, le greffier fait lecture aux membres du Conseil des questions envoyées par les citoyens à ville@sutton.ca, lesquels prennent acte ou répondent aux questions.

2020-04-186

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 300 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 141 104 \$ ET UN EMPRUNT DE 141 104 \$ POUR LE REMPLACEMENT DES MEMBRANES DE L'USINE DE FILTRATION – SECTEUR MONTAGNE »

AVIS DE MOTION est donné par Daniel Martin qu'à la présente séance ou à une prochaine séance du conseil, il/elle ou un autre membre du conseil présentera pour adoption le règlement numéro 300 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 141 104 \$ et un emprunt de 141 104 \$ pour le remplacement des membranes de l'usine de filtration - secteur Montagne ».

Ledit règlement a pour objet d'autoriser l'emprunt nécessaire afin de pouvoir réaliser des travaux liés au remplacement des membranes de l'usine de filtration – secteur Montagne.

Demande de dispense de lecture est demandée en même temps que l'avis de motion.

2020-04-187

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 300

INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 141 104 \$ ET UN EMPRUNT DE 141 104 \$ POUR LE REMPLACEMENT DES MEMBRANES DE L'USINE DE FILTRATION – SECTEUR MONTAGNE »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 27 avril 2020, et ce, conformément à la résolution numéro 2020-04-186.

Sur la proposition de Daniel Martin
Appuyé par Lynda Graham
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le projet de Règlement numéro 300 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 141 104 \$ et un emprunt de 141 104 \$ pour le remplacement des membranes de l'usine de filtration – secteur Montagne ».

Adoptée à l'unanimité

2020-04-188

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 301 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 325 461 \$ ET UN EMPRUNT DE 325 461 \$ POUR LA SÉCURISATION DU Puits ACADEMY – SECTEUR VILLAGE »

AVIS DE MOTION est donné par Dominique Parent qu'à la présente séance ou à une prochaine séance du conseil, il/elle ou un autre membre du conseil présentera pour adoption le règlement numéro 301 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 325 461 \$ et un emprunt de 325 461 \$ pour la sécurisation du puits Academy – secteur Village ».

Ledit règlement a pour objet d'autoriser l'emprunt nécessaire afin de pouvoir réaliser des travaux liés à la sécurisation du puits Academy – secteur Village.

Demande de dispense de lecture est demandée en même temps que l'avis de motion.

2020-04-189

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 301 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 325 461 \$ ET UN EMPRUNT DE 325 461 \$ POUR LA SÉCURISATION DU Puits ACADEMY – SECTEUR VILLAGE »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 27 avril 2020, et ce, conformément à la résolution numéro 2020-04-188.

Sur la proposition de Dominique Parent
Appuyé par André Forest
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le projet de Règlement numéro 301 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 325 461 \$ et un emprunt de 325 461 \$ pour la sécurisation du puits Academy – secteur Village ».

Adoptée à l'unanimité

2020-04-190

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 302 INTITULÉ
« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 262 470 \$ ET
UN EMPRUNT DE 262 470 \$ POUR LA PROTECTION DE LA
CANALISATION DE LA RUE MAPLE »**

AVIS DE MOTION est donné par Daniel Martin qu'à la présente séance ou à une prochaine séance du conseil, il/elle ou un autre membre du conseil présentera pour adoption le règlement numéro 302 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 262 470 \$ et un emprunt de 262 470 \$ pour la protection de la canalisation de la rue Maple ».

Ledit règlement a pour objet d'autoriser l'emprunt nécessaire afin de pouvoir réaliser des travaux liés à la protection de la canalisation des égouts sanitaires enfouie dans le lit de la rivière Sutton, sous le pont de la rue Maple.

Demande de dispense de lecture est demandée en même temps que l'avis de motion.

2020-04-191

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 302
INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE
262 470 \$ ET UN EMPRUNT DE 262 470 \$ POUR LA
PROTECTION DE LA CANALISATION DE LA RUE MAPLE »**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 27 avril 2020, et ce, conformément à la résolution numéro 2020-04-190.

Sur la proposition de Daniel Martin
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le projet de Règlement numéro 302 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 262 470 \$ et un emprunt de 262 470 \$ pour la protection de la canalisation de la rue Maple ».

Adoptée à l'unanimité

2020-04-192

**COVID-19 (CORONAVIRUS) : DÉSIGNATION D'ACTES
PRIORITAIRES – RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 300, 301 ET 302**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné et le projet du Règlement numéro 300 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 141 104 \$ et un emprunt de 141 104 \$ pour le remplacement des membranes de l'usine de filtration – secteur Montagne » adopté au cours de la présente séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné et le projet du Règlement numéro 301 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 325 461 \$ et un emprunt de 325 461 \$ pour la sécurisation du puits Academy – secteur Village » adopté au cours de la présente séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné et le projet du Règlement numéro 302 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 262 470 \$ et un emprunt de 262 470 \$ pour la protection de la canalisation de la rue Maple » adopté au cours de la présente séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE de tels règlement d'emprunts doivent faire l'objet du processus usuel de consultation des personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

CONSIDÉRANT les décrets 177-2020, 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020 et 478-2020 qui déclarent ou prolongent l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 29 avril 2020, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-008 qui ordonne « *QUE toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil; dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter; »*

CONSIDÉRANT QUE la déclaration d'état d'urgence sanitaire et l'ordonnance de l'arrêté ministériel 2020-008 devraient, dans le contexte actuel, être prolongées encore plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT QUE l'attente de la fin de l'état d'urgence sanitaire retarderait indûment l'entrée en vigueur des Règlements d'emprunt numéro 300, 301 et 302 ci-dessus mentionnés, et qu'une telle attente retarderait indûment des travaux jugés urgents, nécessaires et prioritaires devant être effectués aux aqueducs ou égouts, qui sont des services et activités prioritaires reconnus par le Gouvernement du Québec en vertu de l'annexe du décret 223-2020 et des arrêtés ministériels le modifiant;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public que les Règlements d'emprunt numéro 300, 301 et 302 ci-dessus mentionnés soient désignés comme étant prioritaires afin de maintenir en état les services et activités prioritaires que sont les aqueduc et égouts, et ainsi remplacer la tenue des registres prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* par la consultation écrite prévue à l'arrêté ministériel 2020-008;

Sur la proposition de Lynda Graham

Appuyé par André Forest

IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER prioritaire le Règlement numéro 300 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 141 104 \$ et un emprunt de 141 104 \$ pour le remplacement des membranes de l'usine de filtration – secteur Montagne ».

DE DÉSIGNER prioritaire le Règlement numéro 301 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 325 461 \$ et un emprunt de 325 461 \$ pour la sécurisation du puits Academy – secteur Village ».

DE DÉSIGNER prioritaire le Règlement numéro 302 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 262 470 \$ et un emprunt de 262 470 \$ pour la protection de la canalisation de la rue Maple ».

QU'un document expliquant les Règlements d'emprunt numéro 300, 301 et 302 ci-dessus mentionnés sera publié sur le site Internet de la Ville, avec publication d'un lien sur la page Facebook de la Ville.

QU'une copie des projets des Règlements d'emprunt numéro 300, 301 et 302 ci-dessus mentionnés sera publiée sur le site Internet de la Ville, avec publication d'un lien sur la page Facebook de la Ville.

QU'un avis public, après l'adoption des Règlements d'emprunt numéro 300, 301 et 302 ci-dessus mentionnés, sera publié sur le site Internet de la Ville, avec publication d'un lien sur la page Facebook de la Ville, lequel avis public :

- expliquera les Règlements d'emprunt numéro 300, 301 et 302 ci-dessus mentionnés;
- indiquera la page web où les projets de règlement, l'avis public, le document explicatif et autres informations se retrouveront;
- mentionnera la procédure actuellement en cours; et
- invitera toutes personnes ou organismes intéressés à soumettre leurs commentaires écrits quant à ces règlements d'emprunt.

QUE toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos des Règlements d'emprunt numéro 300, 301 ou 302 ci-dessus mentionnés doit le faire par écrit, lesquels commentaires écrits pourront être postés ou déposés dans la boîte de dépôt de l'hôtel de ville, et adressés à :

Jonathan Fortin, greffier
Commentaires écrits sur le Règlement d'emprunt numéro
(*identifier le ou les numéros de règlements*)
Ville de Sutton
11, rue Principale Sud
Sutton (Québec) J0E 2K0

ou par courriel à l'adresse ville@sutton.ca et ayant comme objet « Commentaires écrits sur le Règlement d'emprunt numéro (*identifier le ou les numéros de règlements*) ».

QUE les commentaires écrits doivent être postés, déposés ou envoyés par courriel au plus tard quinze (15) jours après la publication de cet avis.

QUE les commentaires écrits obtenus seront transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'obtenir l'approbation nécessaire pour l'entrée en vigueur des règlements d'emprunts 300, 301 et 302 ci-dessus mentionnés.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-193

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Dominique Parent
Appuyé par Daniel Martin
IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 16 h 40.

Adoptée à l'unanimité

Michel Lafrance
Maire

Jonathan Fortin
Greffier

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.